

8 MARS, MOBILISATION FÉMINISTE L'ÉGALITÉ MAINTENANT !

De par le monde, les droits des femmes sont menacés par la progression des forces conservatrices et réactionnaires. Les femmes subissent, particulièrement, les conséquences de ces politiques obscurantistes et des guerres. La FSU réaffirme son engagement et sa solidarité internationale avec toutes les femmes, tous les hommes et tous les peuples qui se soulèvent pour l'égalité, la démocratie et la justice sociale.

En France, aujourd'hui, près de 60 % des salariés payés au SMIC sont des femmes. Elles constituent la majorité des 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les femmes représentent 82 % des familles monoparentales et sont doublement pénalisées par les services publics exsangues (santé, éducation, petite enfance et grand âge).

A travail de valeur égale, salaire égal ! L'égalité salariale appelle un plan ambitieux, cohérent et financé, mais aussi, le renforcement des services publics, la revalorisation salariale des métiers féminisés et la fin des temps partiels imposés.

L'octroi préférentiel de primes au détriment d'une revalorisation indiciaire dans la fonction publique perpétue les écarts salariaux. Les réformes scolaires renforcent les difficultés d'accès des filles aux filières mieux rémunérées.

Pour que chaque femme puisse choisir sa vie et non que la vie choisisse pour elle, la FSU Écologie exige un grand service public de la petite enfance gratuit.

Au sein de notre pôle ministériel, le projet de nouveau protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes peine à être ambitieux.

La FSU Écologie revendique des avancées substantielles, dans tous les établissements publics et services

- ☞ Procéder à la nomination effective d'un ou d'une référente Égalité dotée d'une lettre de mission,
- ☞ Revaloriser le Supplément familial de traitement (et le rendre automatique dès le 1^{er} enfant),
- ☞ Étendre le congé parental pour le 2^{ème} parent et maintenir la rémunération,
- ☞ Différer, après le congé maternité, le bénéfice du concours pour l'agente,
- ☞ ASA pour le 2^{ème} parent pour accompagner la femme aux examens durant la grossesse,
- ☞ Maintenir le salaire des contractuelles pour grossesse et maternité (subrogation),
- ☞ Accorder des ASA menstruelles pour l'ensemble des personnes de sexe féminin,
- ☞ Aider financièrement et par des facilités organisationnelles les familles monoparentales (formation continue, garde d'enfants, ...)
- ☞ Mettre à disposition des logements d'urgence et des professionnels de santé pour les victimes de violences sexistes et sexuelles (cadre professionnel et personnel).

FSU Écologie / Sne-FSU

22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet

www.snfsu.org

Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37